



## DECISION DU MAIRE

N° 029-2024

Mairie de FILLINGES  
858 route du Chef-lieu  
74250 FILLINGES  
☎ 04.50.36.42.65

### **OBJET : Notification SAFER – parcelle C 1888 sise Sous Vaud**

Le Maire de la Commune de Fillinges,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

VU la délibération en date du 11 juin 2020 autorisant la délégation de pouvoir du Maire, des attributions prévues à l'article L2122-22 susvisé,

VU la notification SAFER - reçue le 10 avril 2024 - concernant la parcelle non bâtie C 1888 d'une superficie de 2'052 m<sup>2</sup> sise Sous Vaud.

### DECIDE

- ARTICLE 1 :** La commune de Fillinges désire faire usage de son droit de préemption sur la parcelle non bâtie C 1888 sise Sous Vaud.
- ARTICLE 2 :** La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune et sera affichée en Mairie.
- ARTICLE 3 :** Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie.

Fillinges, le 7 mai 2024.

Le Maire  
Bruno FOREL



Acte exécutoire compte tenu de la réception en Préfecture de Haute-Savoie (74), le  
et de la publication le